



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0552**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), l'Université Lumière de Lyon, au Labo de l'ESS, aux associations Les Cigales, Groupement des épicerie sociales Rhône-Alpes (GESTA), Les petites cantines, Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) et au Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0552**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), l'Université Lumière de Lyon, au Labo de l'ESS, aux associations Les Cigales, Groupement des épiceries sociales Rhône-Alpes (GESTA), Les petites cantines, Vers un réseau d'achat en commun (VRAC) et au Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La loi relative à l'ESS de 2014 a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il regroupe les acteurs historiques de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives et fondations) et ouvre ce champ à de nouvelles formes d'entrepreneuriat : les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale qui choisissent de s'appliquer les principes suivants :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non-lucrativité ou lucrativité limitée),
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour ces entreprises lorsque l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité (en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment, leur état de santé ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social),
- lutter contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, les acteurs de l'ESS souhaitent renforcer leur capacité à travailler ensemble et sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions. Il s'agit de :

- la CRESS AURA notamment, pour ses actions en matière de promotion des initiatives du territoire auprès des autres acteurs économiques,
- l'Université Lumière Lyon 2 pour sa chaire de l'ESS qui favorise les passerelles entre le monde académique et les acteurs économiques du territoire,
- le Labo de l'ESS notamment, pour l'animation d'un travail collaboratif entre différentes collectivités à l'échelle nationale,
- les Cigales pour leur mobilisation citoyenne autour de projets d'intérêt général.

Il s'agit également des acteurs de la filière alimentaire que sont :

- le GESRA qui favorise notamment les coopérations entre les épiceries sociales et solidaires du territoire,
- le réseau des Petites Cantines pour le déploiement de solutions alimentaires durable luttant contre l'isolement,
- l'association VRAC pour le déploiement de solutions d'accessibilité alimentaire,
- le GRAP pour soutenir le développement de solutions d'entrepreneuriat collectif au service d'une alimentation de proximité.

II - Objectifs de la Métropole

L'ESS se situe au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole (action économique, entrepreneuriat, insertion, habitat et logement, alimentation, gestion des déchets, action sociale, etc.) et répond à leurs différents objectifs spécifiques en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 10 % des entreprises de la Métropole et 12,5 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire. Le taux de progression de l'emploi dans ce secteur est d'ailleurs significativement plus important que celui de l'emploi salarié total (23 % contre seulement 3 %, sur le territoire métropolitain de 2010 à 2015).

Par leur mode d'entreprendre, les structures de l'ESS contribuent à dynamiser les coopérations économiques territoriales par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage local. Enfin, elles contribuent à produire des biens communs en favorisant les mutualisations entre acteurs.

C'est la raison pour laquelle la Métropole souhaite favoriser les coopérations entre acteurs de l'ESS à l'échelle de son territoire et, au-delà, contribuer ainsi à répondre aux enjeux de transition de notre territoire notamment, pour la filière alimentaire, dans le cadre du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY).

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2020 et programmation 2021

1° - La CRESS AURA

La CRESS AURA est une association mandatée par l'État pour représenter les acteurs de l'ESS. Elle est composée d'entreprises de l'ESS ainsi que d'organisations professionnelles régionales et est chargée de fédérer, représenter et accompagner l'ensemble de ces acteurs.

La CRESS AURA développe des actions principalement sur 2 axes :

a) - Le développement de l'écosystème d'affaires et achats responsables

Depuis 2018, la CRESS, en partenariat avec la Métropole, a mis en place plusieurs outils permettant aux dirigeants des structures de l'ESS de développer leurs chiffres d'affaires notamment, à travers l'organisation de rencontre d'affaires type ESSpresso. Bien que ces rencontres aient permis de créer de nouvelles opportunités de développement de leurs activités, la volonté pour l'année 2021 est de changer d'échelle.

Pour cela, dans une logique de décloisonnement, la CRESS AURA s'associera à la dynamique Pacte PME afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire souhaitant s'engager, par leur politique d'achat, dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale à travers l'offre de services proposée par les acteurs de l'ESS.

Par ailleurs, afin de renforcer les synergies inter-entreprises et les opportunités économiques pour les acteurs de l'ESS, la CRESS AURA mettra en place une stratégie de sourcing pour qualifier l'offre de services existante sur le territoire. L'enjeu sera également de faire de ces données un bien commun, utilisable par tous, dans une logique d'open source, notamment, en lien avec la démarche *Open data*.

La CRESS AURA, en lien avec ses adhérents et, notamment, les entreprises du handicap et de l'insertion, travaillera à la construction d'un outil de valorisation de l'offre ESS à destination des acheteurs publics et privés.

b) - La promotion de l'ESS et la mise en avant des initiatives du territoire

Depuis plusieurs années, la CRESS AURA coordonne et anime le site Auvergne-Rhône-Alpes solidaires. Une nouvelle plateforme plus intuitive et participative verra le jour au 1^{er} semestre 2021, notamment, sous la forme de déclinaisons territoriales, dont un site Ambition ESS Métropole de Lyon. La CRESS AURA assurera la gestion du site et en fera sa promotion auprès des acteurs de l'ESS. Les initiatives innovantes portées par les acteurs de l'ESS pourront être valorisées à travers l'organisation de plusieurs événements sur la Métropole.

La CRESS AURA organisera également, une fois par mois, sur le territoire de la Métropole, des réunions à destination des porteurs de projets et de toutes personnes souhaitant s'informer sur l'ESS. Ces rencontres d'information (ACC'ESS) réuniront différents acteurs de l'accompagnement du territoire et se dérouleront, quand la situation sanitaire le permettra, de manière tournante sur différents territoires de la Métropole.

Budget prévisionnel pour l'année 2021 :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
charges de personnel	452 346	prestations	140 444
fonction support	166 106	adhésions	150 000
prestations externes	138 138	Région Auvergne-Rhône-Alpes	230 000
charges de structure	139 517	CDC	5 000
		État	156 521
		Clermont agglomération	27 200
		Grenoble Métropole	10 000
		Saint Etienne Métropole	5 000
		conseils départementaux	70 000
		Ville de Lyon	3 000
		Métropole de Lyon	35 000
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	63 942
Total	896 107	Total	896 107

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer au profit de la CRESS AURA une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour l'année 2021, stable par rapport aux années antérieures.

2° - L'Université Lumière Lyon 2 - Chaire universitaire dédiée à l'ESS

L'Université Lumière Lyon 2 participe, par ses enseignements et ses recherches en sciences humaines et sociales, au développement de l'esprit critique, à l'analyse et la compréhension de ce qui traverse nos sociétés comme à l'accompagnement des acteurs socio-économiques dans l'appréhension de ces phénomènes et évolutions sociétales.

Elle assume ce rôle par la diffusion et la médiation, en s'engageant dans des démarches de science collaborative ou participative ouvertes sur la société, et de co-construction des savoirs.

La chaire universitaire dédiée à l'ESS a été en effet fondée dans l'objectif de faire interagir les savoirs universitaires et ceux issus de l'expérience, pour enrichir la compréhension de la complexité de notre société.

La chaire de l'ESS a pour ambition de participer au débat scientifique et social relatif à l'ESS et plus largement, aux modèles économique et entrepreneurial à promouvoir tant sur le plan national qu'international.

La chaire de l'ESS est un espace de production de connaissances, sa démarche articule recherche et action. Elle rassemble une cinquantaine de structures de l'ESS, 80 étudiants de master, des chercheurs de différentes disciplines et des entreprises classiques.

Elle assure la diffusion des travaux réalisés par les étudiant.e.s et les chercheur.e.s sur le territoire, notamment, au travers d'organisation de rencontres : les mardis de l'ESS.

Elle anime également des groupes de travail territoriaux sur des sujets comme la coopération des organisations de l'ESS et les collectivités territoriales, les mécanismes de coopérations territoriales comme levier de résilience ou encore, sur le lien entre porteurs de projet et accès aux ressources territoriales.

Budget prévisionnel 2021 :

Charges (en €)		Produits (en €)	
achats de matériel (Informatique, audiovisuel)	2 000	résultat 2020	2 550
documentation	500	taxe d'apprentissage	2 000
séminaire	1 000	ASIS	15 776
charges de personnel	9 246	Ville de Lyon	5 000
diffusion et valorisation	14 200	Métropole de Lyon	10 000
frais de réception et déplacement	1 700		
communication	6 680		
Total	35 326	Total	35 326

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 10 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour contribuer aux coûts de fonctionnement de sa chaire de l'ESS pour l'année 2021.

3° - Le Labo de l'ESS

Le Labo de l'ESS est un centre de ressources et un laboratoire d'idées sur l'ESS, fondé sous la forme d'association et situé à Paris. Réunissant différentes personnalités issus du monde de l'ESS, il entend proposer, par un travail collaboratif, des axes structurants pour l'ESS, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires.

Plus spécifiquement, son projet "ESS et urbanités" consiste en l'animation, par le Labo de l'ESS, d'un travail collaboratif relatif au rôle de l'ESS dans la résilience des territoires métropolitains français, en partenariat avec plusieurs grandes villes françaises (Paris, Bordeaux, Lille, Strasbourg).

Le sujet défini collectivement avec le Labo de l'ESS est celui de la ville *low-tech* (ou l'ensemble des alternatives robustes et moins énergivores pour la ville durable de demain). Sans rejeter les innovations technologiques, ce concept pointe les limites et risques liés à la grande dépendance de l'urbanisme actuel (villes connectées ou smart city). Cette recherche-action poursuit 2 objectifs :

- étudier et promouvoir les initiatives et pratiques inspirantes sur l'enjeu choisi, en l'occurrence le sujet de la ville *low-tech*, notamment les initiatives agissant sur le territoire pour analyser les freins à lever, les leviers à activer et les actions à mener pour nourrir des politiques publiques efficaces et systémiques,
- favoriser l'interconnaissance et l'échange de savoirs entre pairs, en particulier sur la thématique retenue de la *low-tech*, entre les parties prenantes de l'action.

Budget prévisionnel 2021 :

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnel	79 100	Paris	20 000
achat	5 200	Bordeaux	20 000
prestations externes	15 700	Lille	20 000
		Strasbourg	20 000
		Métropole de Lyon	20 000
Total	100 000	Total	100 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 20 000 € au profit du Labo de l'ESS au titre de ce projet pour l'année 2021.

4° - Les clubs d'investisseurs citoyens - Les Cigales

Nées dans les années 1980 à Paris, les Cigales sont des clubs d'investisseurs citoyens (5 à 20 particuliers) qui soutiennent financièrement et humainement des projets à plus-value sociale, environnementale et/ou culturelle sur leurs territoires grâce à leur épargne personnelle. On identifie des Cigales en Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis le début des années 2000, et l'on compte, actuellement, 23 clubs actifs sur la région, dont 8 sur la Métropole.

Ces clubs illustrent ou veulent répondre à plusieurs enjeux. D'une part, la volonté de nombreux citoyens de participer plus activement à la vie économique de leur quartier, de leur ville, ou de leur territoire, d'autre part, celui des besoins réels de financement et d'accompagnement de projets locaux, socialement et environnementalement innovants, qui peinent à accéder à des ressources bancaires.

Pour les porteurs de projets, le soutien financier des Cigales est un gage de légitimité auprès d'autres acteurs financiers et représente ainsi un véritable effet levier pour négocier plus facilement un prêt bancaire ou convaincre de nouveaux financeurs. Au-delà de cet effet levier purement financier, les projets soutenus bénéficient de l'accompagnement, pendant 5 ans, des cigaliers dans la réussite économique et humaine du projet. Ils réalisent un travail de mécénat qui représente un soutien moral et technique non négligeable dans le parcours de la création d'entreprise.

Les Cigales permettent de créer de nouveaux liens entre les acteurs d'un même territoire et favorisent l'émergence de projets innovants, en partenariat avec les accompagnateurs à la création d'entreprises mais aussi avec les organisations soutenant les initiatives citoyennes.

Forte de 8 clubs existants sur son territoire, la Métropole est un territoire modèle où de nombreux projets ont déjà été accompagnés : l'AlterHostel, le Nid de Poule, Aux bons sauvages, A la source, les Curieux, Un Deux Toits Soleil, Habitat et Partage, Santé Commune, Équilibres Café, etc. Depuis la naissance de ces 8 clubs, les membres des Cigales ont épargné au total 146 453 € dont 101 000 € ont été investis. À l'automne 2020, ce sont 16 entrepreneurs qui ont sollicité ce réseau, ce qui représente le double de ce que les clubs actuels peuvent soutenir.

C'est pour accompagner la montée en charge des clubs Cigales sur le territoire qu'il est proposé de soutenir l'association les Cigales en 2021.

Budget prévisionnel 2021 :

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnel	10 178	prestations	500
fonction support	4 500	État	1 000
prestations externes	5 000	Région	3 500
Bénévolat	10 201	cotisations	4 678
		Métropole de Lyon	10 000
		apports du bénévolat	10 201
Total	29879	Total	29879

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au profit de l'association Les Cigales pour le projet de développement sur la Métropole en 2021.

5° - Le GESRA

Le GESRA a pour objet de promouvoir, mettre en réseau, soutenir, accompagner ou conduire toutes actions concourant à la gestion et au développement des épiceries sociales et des épiceries sociales et solidaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela comprend notamment, la représentation des épiceries auprès des partenaires publics et privés, l'approvisionnement et la diffusion de produits alimentaires dans le réseau des épiceries à destination de publics défavorisés, l'organisation de formations-sensibilisations du réseau et de ses partenaires ainsi que l'accompagnement de porteurs de projet de création d'épiceries sociales et solidaires.

Le GESRA compte 12 épicerie adhérentes sur le territoire de la Métropole.

Depuis plusieurs années, le GESRA se mobilise particulièrement sur l'axe approvisionnement pour proposer aux épicerie sociale et solidaires membres du réseau des produits de qualité (biologiques, équitables, locaux). Cette offre innovante dans le secteur de l'aide alimentaire est favorable à la réduction des risques pour la santé auxquels les personnes défavorisées sont plus exposées. Elle s'inscrit également dans la défense d'une alimentation durable issue d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Les épicerie sociale et solidaires sont nées en grande partie du constat que les dispositifs classiques d'aide alimentaire, mis en place par l'État et ses organismes représentatifs étaient construits sur un modèle "d'aide d'urgence" et ne répondaient que partiellement aux attentes des personnes en précarité.

C'est pourquoi les notions d'approche globale de la personne, d'équilibre des pouvoirs et de participation ont été mises au centre des projets des épicerie sociale et solidaires.

Sur le territoire de la Métropole, bon nombre d'épicerie ont fait le choix d'accueillir un public solidaire par l'ouverture en mixité de public et la diversité des produits proposés (prix différencié en fonction des publics).

En cohérence avec le PATLY porté par la Métropole, la mise en œuvre d'actions de préfiguration de mutualisation des acteurs de l'alimentation de proximité et sur la base d'une étude portant sur les épicerie sociale en mixité à l'échelle de la collectivité, le GESRA propose de soutenir l'accompagnement de la création de 3 nouvelles épicerie sociale et solidaires. Il s'agira, notamment, de lutter contre les déserts alimentaires identifiés et de favoriser une offre alimentaire de proximité de qualité à destination des personnes en situation de précarité à l'échelle métropolitaine.

Le GESRA souhaite également, dans ce cadre, développer une expérimentation en lien avec le GRAP en proposant aux 3 structures accompagnées, un temps de formation et de visite apprenante pilotée par ce dernier. Il s'agira, avec le concours du GRAP de renforcer les compétences des porteurs de projet dans la gestion et la tenue d'une épicerie (merchandising, prix, gamme, etc.) et de croiser cela avec la dimension accompagnement social dispensé par le GESRA.

La démarche proposée comprend enfin, un objectif de mutualisation pérenne : pour le GESRA, comme pour le GRAP, il s'agira de valider la faisabilité d'un tel partenariat qui pourra déboucher, à l'issue de cette expérimentation, sur une proposition de formation à destination de l'ensemble des épicerie adhérentes au GESRA.

La création d'une épicerie demande environ 18 mois. Le GESRA, conformément à ses missions, propose un accompagnement à la création. Celui-ci est au minimum de 8 jours pour être pertinent et efficace. Une partie de l'accompagnement sera délivrée par GRAP. Le GESRA assurera le pilotage des différents volets de l'accompagnement, suivant la méthodologie développée au sein du groupement.

Budget prévisionnel 2021 :

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnels	12 600	prestation	5 500
prestation	7 300	Métropole de Lyon	15 000
services extérieurs	600		
Total	20 500	Total	20 500

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 15 000 € au profit du GESRA pour ses actions en 2021.

6° - L'association Les Petites Cantines Réseau

L'association Les Petites Cantines Réseau, et les membres qui la composent, ont pour objet de faire reculer l'isolement et l'anonymat en ville, et de promouvoir l'alimentation durable, notamment, par la création et l'animation d'un réseau de cantines de quartier. Chaque cantine de quartier est un moyen de permettre aux habitants de se sentir reliés les uns aux autres et d'expérimenter ensemble le plaisir de manger sain, équilibré, en améliorant collectivement son impact écologique à prix libre.

Aujourd'hui, 3 Petites Cantines fonctionnent à Lyon : Perrache, Vaise et Félix Faure. L'objectif est d'accompagner 4 nouveaux territoires pour faire émerger des équipes de porteurs et *in fine* de nouvelles Petites Cantines :

- le 8^{ème} arrondissement : sollicitation reçue de la part des élus, à la suite de la fermeture de la Petite Cantine Paul Santy (la tour qui l'hébergeait va être détruite),
- le 4^{ème} arrondissement : manifestation par les habitants et première réunion avec les élus,
- Villeurbanne : acteurs locaux en demande (Théâtre de l'Iris et centre social de Cusset),
- 5^{ème} arrondissement : manifestation d'intérêt d'un collectif d'habitants,
- La Saulaie : manifestation d'intérêt d'un collectif d'habitants.

Pour mener à bien ces nouveaux projets, les Petites Cantines développeront leur méthodologie qui repose sur 3 étapes :

- s'intégrer dans le tissu associatif existant : consolidation d'une cartographie des acteurs agissant déjà pour tisser des relations de qualité et promouvoir une alimentation durable dans les quartiers en jouant la complémentarité et l'ancrage local. Dans ce cadre, les Petites Cantines participent à la dynamique inter-associative animée par la Métropole (ex. : VRAC, GRAP, GESRA, etc.),
- mobiliser : dans chaque quartier, organiser une réunion publique de contribution à destination des habitants pour le retour d'expérience des Petites Cantines et du montage de projet *via* des témoignages, ateliers de contribution,
- vivre l'expérience *via* 2 cantines éphémères : organisation de sessions de cuisine participative, en alimentation durable et à prix libre pour vivre Les Petites Cantines le temps d'un repas.

Budget prévisionnel 2021 :

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnel	50 747	prestations	2 160
fonction support	2 500	mécénat privé	24 087
charges de fonctionnement	3 000	Métropole de Lyon	30 000
Total	56 247	Total	56 247

Afin de poursuivre le développement de Petites Cantines Réseau sur le territoire de la Métropole, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 30 000 € au profit de l'association en 2021 (stabilité par rapport aux années antérieures).

7° - L'association VRAC

L'association VRAC favorise le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise. Le projet de l'association est orienté vers l'accès, du plus grand nombre, à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à bas prix, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages).

Ainsi, l'association VRAC permet, aux habitants de ces quartiers, de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi.

L'association coordonne le fonctionnement de 16 groupements d'achats sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, dont 2 groupements étudiants :

- 7 groupements sont gérés directement par l'équipe de VRAC et des adhérents bénévoles :

- . La Duchère à Lyon, en partenariat avec le centre social de la Sauvegarde,
- . Noirettes à Vaulx en Velin, dans un local (Maison pour Agir) prêté par le bailleur social Est Métropole habitat (EMH) en partenariat avec l'association Anciela,
- . Grand Vire à Vaulx en Velin, en partenariat avec le centre social Le Grand Vire,
- . Minguettes à Vénissieux, en partenariat avec les centres sociaux des Minguettes, plus particulièrement le centre social Eugénie Cotton,
- . Bel Air à Saint Priest, en partenariat avec la maison des jeunes et de la culture (MJC) Jean Cocteau, le centre social Louis Braille et la Maison de quartier Farrère,
- . Ville Nouvelle à Rillieux la Pape, dans un local mis à disposition par le bailleur social Dynacité,
- . Terrailon à Bron, dans un local mis à disposition par le Secours Catholique, en partenariat avec le centre social Gérard Philippe ;

- 7 groupements sont autonomes (gérés par des associations ou groupes d'habitant.e.s) :

- . Le Golf à Oullins, géré par une adulte-relais des centres sociaux d'Oullins (ACSO) et des habitant.e.s ;
- . Les Buers à Villeurbanne, géré par l'association Légum'au logis,
- . Saint Jean à Villeurbanne, porté par Emerjean,
- . Saint Fons, co-porté par l'espace créateur de solidarités et un groupe d'habitants bénévoles,
- . Parilly à Vénissieux, co-porté par le centre social de Parilly et des habitants,
- . Sœur Janin à Lyon 5° porté par un groupe d'habitant.e.s dans un local mis à disposition par Grand Lyon habitat (GLH),
- . Les Vernes à Givors, co-porté par la Mairie, 2 bénévoles habitantes et le centre social Jacques Prévert.

- 2 groupements sont destinés aux étudiants à Villeurbanne

- . VRAC Universités-Campus de la Doua porté par l'épicerie AGORAé de l'association groupement des associations et élus étudiants, indépendant et solidaire (GAELIS),
- . Campus de Gratte-Ciel (IUT Lyon 1) porté par les étudiants du projet tutoré Green TC.

Par ailleurs, l'association ambitionne de poursuivre son développement en 2021 à Villeurbanne (quartier pressenti : Monod-Baratin) et à Lyon 8°, dans le quartier Paul Santy.

Pour ce dernier secteur, le déploiement se ferait en 2 étapes :

- un lancement de groupement d'achat au premier semestre 2021 en partenariat avec le centre social Paul Santy,
- le lancement d'une maison solidaire de l'alimentation né de la volonté de l'association Récup et Gamelles et de VRAC d'unir leurs compétences pour créer un espace similaire de rencontre, de coopération, d'entraide et d'échange dédié à l'alimentation sûre et durable. Pensé comme un tiers-lieu d'éducation populaire, le lieu proposera de multiples activités autour de l'alimentation : un jardin pédagogique, une épicerie éphémère avec un groupement d'achat VRAC, une cuisine labo de production avec un atelier d'insertion, une cuisine partagée, un café-restaurant associatif.

Ce projet fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet "Quartiers fertiles" auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Budget prévisionnel 2021 :

Charges (en €)		Produits (en €)	
achat	291 510	ventes	290 000
services extérieurs	105 388	agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)	7 000
charges de personnels	204 354	programme national pour l'alimentation (PNA) report 2020	21 784
contributions en nature	63 000	direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	100 000
dotation aux amortissements	17 000	organismes HLM	50 000
impôts et taxes	2 532	Métropole précarité alimentaire 2020	10 000
		Métropole (plan d'éducation développement durable -PEDD-)	15 000
		Eco projet	2 000
		Métropole de Lyon (ESS)	15 000
		Ville de Givors	5 000
		Ville de Rillieux la Pape 2020	2 000
		VRAC Lyon - Fonds dotation Université	27 500
		Ville de Lyon	15 000
		Ville de Villeurbanne	10 000
		adhésions	9 000

Charges (en €)		Produits (en €)	
		report à nouveau	41 500
		contribution en nature	63 000
Total	683 784	Total	683 784

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 15 000 € au profit de l'association VRAC pour l'année 2021 (stabilité par rapport aux années antérieures) au titre de l'ESS.

Parallèlement, la Métropole soutient l'association au titre de son PEDD et de ses actions de prévention de la précarité alimentaire des étudiants.

8° - Le GRAP

Le GRAP est une société coopérative d'intérêt collectif. Son projet consiste en la création et la pérennisation d'une coopérative filière intégrée (CFI) dans la filière alimentaire biologique et locale. En synthèse, ce projet consiste en :

- des services de gestion clé en main, mis à disposition d'activités économiques situées dans la filière alimentaire biologique et locale (hors production agricole) rhônalpine : un forfait de base comprenant les services support (comptable, fiscal, social, administratif), un accompagnement à la gestion et la mise à disposition d'un progiciel de gestion intégré (PGI) appelé Odoo, des services optionnels (logistique, approvisionnement, ingénierie financière et juridique, formation notamment),
- une stratégie de groupe : la réunion, au sein d'une même structure juridique, d'activités économiques distinctes mais toutes situées dans la filière alimentaire biologique et locale rhônalpine et se réclamant de l'économie solidaire, dans la perspective de regrouper leurs forces, réaliser des économies d'échelle et mutualiser leur trésorerie, les risques financiers, les options de développement.

Le projet de GRAP s'inspire, dans son mode d'organisation, d'une innovation née dans les années 1990 à Lyon, la coopérative d'activité et d'emploi (CAE). De cette innovation majeure pour le développement de l'entrepreneuriat en collectif dans l'ESS, GRAP a gardé les principes suivants :

- coexistence au sein d'une même structure juridique coopérative de plusieurs activités économiques caractérisées par une autonomie opérationnelle et une traçabilité comptable analytique,
- statut d'entrepreneur salarié.e permettant aux personnes d'entreprendre, tout en bénéficiant du statut de salarié.e et de la couverture sociale du régime général, et en partageant une aventure collective et des échanges de pratiques avec d'autres entrepreneur.se.s,
- offre de services support mutualisés.

La plupart des CAE n'accueillent pas les activités nécessitant un bail commercial et nécessitant des investissements de départ trop importants. Le GRAP souhaite apporter des réponses aux problématiques d'acquisition de fonds de commerce et de financement des investissements qui se posent aux porteur.se.s de projet.

À l'inverse de la stratégie traditionnelle des acteurs de l'alimentaire qui construisent la force de leur groupe sur l'uniformisation des points de vente (marque, logo et charte graphique, positionnement et offre, agencement et rayonnages, etc.), la stratégie du GRAP consiste à préserver la "biodiversité" des activités (des points de vente) qui la constituent.

Le groupe coopératif qu'est le GRAP n'est pas pyramidal, c'est plutôt une pyramide inversée : les porteur.se.s de projet conservent l'autonomie opérationnelle sur leur activité et participent aux orientations stratégiques du groupement.

Au 31 décembre 2020, la coopérative du GRAP regroupe 191 personnes dont 17 personnes en situation de création d'activité et 158 salariés en contrat à durée déterminée (CDI) représentant 140 équivalents temps-plein (ETP).

En comptant la création du GRAP elle-même, la coopérative GRAP a été à l'initiative directe de la création de 43 entreprises nouvelles depuis 2013, dont 15 coopératives (5 sociétés coopératives d'intérêt collectif -SCIC-, 9 sociétés de coopératives participatives -SCOP-, une coopérative de consommateurs). 68 % des personnes accompagnées à la création sont des femmes.

Budget prévisionnel 2021 :

Charges (en €)		Produits (en €)	
charges de personnels	600 000	ventes	660 000
achat	41 000	État (French Impact)	50 000
services extérieurs	114 000	Métropole de Lyon	25 000
impôts et taxes	6 000	Ville de Lyon	5 000
dotation aux amortissements et charges exceptionnelles	6 000	AVISE	25 000
		autofinancement	2 000
Total	767 000	Total	767 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 25 000 € au profit du GRAP pour l'année 2021.

En synthèse, il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant total de subvention de 160 000 €, au profit des différentes structures qui favorisent le développement de l'ESS, et plus particulièrement, les coopérations territoriales qu'elles développent ou accompagnent.

Les budgets prévisionnels relatifs aux actions soutenues dans ce cadre, représentent un budget global d'actions de près de 2 600 000 M€ en 2021.

Les subventions octroyées à des structures dont l'activité revêt un caractère économique, le sont sur le fondement des aides "de minimis" (aides publiques n'excédant pas 200 000 € sur 3 ans par le bénéficiaire, s'agissant des structures concernées par la limitation des aides aux entreprises) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de son action de soutien au développement de l'ESS pour l'année 2021, pour un montant total de 160 000 €, répartis comme suit :

- 35 000 € au profit de l'association CRESS AURA,
- 10 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2,
- 20 000 € au profit de l'association Le Labo de l'ESS,
- 10 000 € au profit de l'association Les Cigales,
- 15 000 € au profit de l'association GESRA,
- 30 000 € au profit de l'association Les Petites Cantines Réseau,
- 15 000 € au profit de l'association VRAC,
- 25 000 € au profit de la SCIC GRAP,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association CRESS AURA, l'Université Lumière Lyon 2, l'association Le Labo de l'ESS, l'association Les Cigales, l'association le GESRA, l'association les Petites Cantines Réseau, l'association VRAC et la SCIC GRAP, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 160 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5718 pour un montant de 20 000 €, opération n° 0P39O5697 pour un montant de 140 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.